



C o m m u n i q u é d e p r e s s e

Montpellier, Jeudi 19 août 2010

La préfecture de l'Hérault facilite l'accueil des ressortissants étrangers résidant à Montpellier

A compter du 1^{er} septembre 2010, les ressortissants étrangers (hors demandeurs d'asile, étudiants et citoyens européens) qui souhaitent déposer une demande de titre de séjour, seront reçus sur rendez-vous.

Les personnes souhaitant déposer un dossier devront téléphoner, de 8 h 30 à 12 h 00 heures, au **04 67 61 62 80**, numéro exclusivement dédié à la prise de rendez-vous.

Un horaire et un numéro d'ordre de passage leur seront communiqués. Ils auront ainsi la certitude d'accomplir leurs formalités dans le délai le plus court possible.

Il est précisé que tout dossier incomplet sera restitué, sur le champ, à son titulaire.

Les personnes désirant obtenir un renseignement sur les formalités à remplir pour accéder au séjour, ou l'état d'avancement de leur dossier pourront se rendre en préfecture de 8h30 à 12h00 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Contact presse : 04 67 61 61 25
communication@herault.pref.gouv.fr